

Toujours plus d'hommes harcèlent leur ex par SMS

STALKING. Le SMS est devenu une arme de choix pour les harceleurs obsessionnels. Il s'agit surtout d'hommes qui ne supportent pas une rupture

et bombardent leur ex-compagne de **messages insultants**, voire menaçants. Un fléau en explosion qui occupe quotidiennement la justice

Julian Pidoux
julian.pidoux@edipresse.ch

Il était divorcé depuis presque six ans déjà. Jugé il y a dix jours par le Tribunal de police de Neuchâtel, ce père de famille n'avait visiblement pas du tout digéré sa séparation.

Pour s'en prendre à son ex-femme, c'est notamment sa fille de 15 ans qu'il a harcelée par SMS. En une seule nuit, il lui aurait ainsi envoyé près de 20

Chantage, insultes, menaces: peu importe pour autant que la froideur, la violence et surtout la fréquence des textos déstabilisent leur destinataire. Une pratique à laquelle même l'ancien chef de l'armée Roland Nef aurait eu recours pour empoisonner la vie de son ex-amie.

«J'ai commencé à avoir peur»

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à Marie-Claude*. La trentaine, en couple et heureuse au moment des faits, la jeune femme a ré-

vastateur des textos. «Les SMS sont venus de véritables armes pour les harceleurs, assure l'avocat. C'est même l'un des outils les plus efficaces dans l'arsenal du stalker. Ils sont lus hors contexte et sans savoir dans quel état la personne qui les a envoyés se trouvait.»

Et de préciser: «C'est très souvent lors de ruptures difficiles que stalking se manifeste. Les tribunaux sont inondés de ce genre de cas et personnellement j'en vois passer deux par semaine.» De récentes enquêtes réalisées en Allemagne et en Angleterre ont même révélé que 12% des personnes interrogées avaient été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement obsessionnel.

Sanctions technologiques souhaitées

Pour Sébastien Fanti, bien que cet usage abusif de SMS soit puni par la loi, les peines ne sont pas assez dissuasives. «La plupart du temps ce sont de modestes amendes, regrette l'avocat. Alors il n'est pas rare que le harceleur récidive. La distance offerte par le SMS donne un sentiment d'impunité.»

C'est pourquoi Sébastien Fanti souhaiterait pouvoir aller plus loin dans les sanctions, grâce à la collaboration des opérateurs téléphoniques. «Il faudrait techniquement empêcher un harceleur d'envoyer des SMS au numéro de sa victime ou tout simplement lui supprimer son service de messagerie durant un certain nombre de mois.»



L'idéal reste toutefois l'élaboration de lois spécifiques sur le stalking, dont des cantons comme Zurich, Appenzell ou Saint-Gall se sont déjà dotés. ♦

* Nom connu de la rédaction

La technologie moderne permet des dérapages inadmissibles. Le harcèlement par SMS fait partie de la panoplie du harceleur moderne.

♦ «C'était devenu invivable. Il m'a d'abord insulté et a fini par me menacer de mort. J'ai commencé à avoir peur»

Marie-Claude*, victime de harcèlement par SMS

messages au contenu «discréditant pour sa mère et déstabilisant pour l'adolescente», selon l'avocat de la plaignante. Les SMS, des éléments qui ont pesé dans l'appréciation de sa peine, prononcée dans le cadre d'un conflit familial.

Un fléau qui explose

Ce cas reflète une réalité devenue particulièrement inquiétante: l'explosion du stalking par SMS. Ils sont en effet toujours plus nombreux à harceler leur ex-compagne via leur téléphone portable. Ils? Parce que dans «80% des cas les auteurs sont des hommes qui, dans plus de la moitié des situations de stalking, s'en prennent à leur ancienne conjointe», estime le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

d'abord insultée et a fini par me menacer de mort. J'ai commencé à avoir peur», se souvient Marie-Claude.

Stressée et inquiète, Marie-Claude n'a retrouvé sa quiétude qu'après avoir déposé une plainte. Bien qu'elle l'ait retirée quelques semaines plus tard. «Comme j'avais conservé de nombreux SMS, la juge savait exactement le nombre et la teneur des messages, explique la jeune femme. Finalement, la juge a proposé à mon ex-copain de renoncer à tout contact avec moi en échange du retrait de ma plainte. Dans mon cas, cela a marché.»

«Le SMS est devenu une arme»

Cette situation n'étonne pas du tout Sébastien Fanti. Avocat spécialisé dans les nouvelles technologies, il connaît bien l'effet dé-

POLÉMIQUE. La venue de Dieudonné à Genève ne cesse d'être **antisémite** et fâchée que les autorités n'aient pas pris de faire des vagues. Scandalisée par ses **dérapages** position, la communauté juive réagit

Dieudonné en Suisse: la CICAD pourrait déposer une plainte



Julian Pidoux
julian.pidoux@edipresse

«Dieudonné a une fois de plus franchi la ligne rouge et prouvé qu'il était un antisémite notoire.» Ecœuré par les propos de l'artiste français tenus dans une interview accordée récemment au mouvement de droite suisse Unité populaire, Philippe Grumbach ne mâche pas ses mots.

Le président de la coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) est d'ailleurs d'avis qu'il y a largement matière à saisir l'autorité pénale en vertu de l'article 261 bis sur la discrimination raciale. «Le cas est donc très sérieusement examiné par les juristes de l'association.»

Les propos qui vont trop loin

Ce sont notamment deux points de cet entretien publié au début du mois sur le site Internet d'Unité populaire qui posent problème. Le site, un groupement associé à l'égalité Réconciliation, organisé autour de l'écrivain Alain Soral, membre du Front national. «Dieudonné déclare que les juifs faisaient commerce de l'Africain

et sous-entend donc qu'ils sont des négriers, explique Philippe Grumbach. C'est scandaleux. De plus, il insinue que le président Sarkozy est à la botte du Conseil représentatif des Juifs de France. Il véhicule le vieux poncif du juif dominateur.»

Ce volet juridique, la CICAD le mène de front avec l'action publique qu'elle prépare en prévision de la venue de Dieudonné à Genève les 6 et 7 février prochains. Fâchée



♦ «Dieudonné a une fois de plus franchi la ligne rouge»

Philippe Grumbach, président de la CICAD

que les autorités cantonales et communales n'aient pas pris position dans ce dossier, l'association a décidé de descendre dans la rue.

«Le vendredi 6 février entre 11 h et 15 h nous tiendrons un stand à proximité de la salle de spectacle qui accueillera Dieudonné, note Johanne Gurfinkiel, secrétaire générale.» De petits dossiers répertoriés les «dérapages les plus graves de Dieudonné» seront distribués aux passants.

Par ailleurs, une récolte de signatures a été lancée, notamment auprès des acteurs politiques genevois, «histoire de montrer aux autorités que les gens ne sont pas indifférents à la venue d'un antisémite à Genève.»

«Pas notre intention de censurer»

Au final, peu importe si cela fait de la publicité au spectacle de l'artiste. Ce qui compte avant tout pour la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation c'est «d'empêcher que Dieudonné se produise à Genève en catimini», insiste Johanne Gurfinkiel. Et de conclure: «Notre intention n'a jamais été de censurer, mais que les gens soient informés que Dieudonné utilise son statut d'artiste pour diffuser des messages racistes.»

Comble de l'ironie, Dieudonné vient d'annoncer deux représentations supplémentaires à Genève. ♦

Regardez l'interview de Dieudonné sur:

www.lematin.ch/dieudonne

RICHE. Ursula Wyss veut introduire un impôt fédéral sur les successions



Ursula Wyss est la cheffe du groupe socialiste aux Chambres fédérales. Charly Rappo

Taxe fédérale sur les gros héritages?

Christof Moser, Marcel Odermatt, «SonntagsBlick»

D'ici à 2040, 1,5 billion de francs suisses seront légués à des héritiers sans être taxés. Pour éviter cela, la cheffe du groupe socialiste aux Chambres fédérales, Ursula Wyss, propose d'introduire un impôt sur les successions au niveau fédéral. «Ce n'est pas normal que les personnes très riches puissent léguer leur fortune sans que celle-ci soit imposée alors que dans certains cantons les moins argentés sont taxés pour cela», s'empare la socialiste. Le 10 février prochain, Ursula Wyss proposera à la commission de l'économie et des redevances du Conseil national de lancer une initiative parlementaire pour introduire un impôt sur les successions au niveau fédéral et éviter ainsi les injustices aujourd'hui constatées entre les cantons. Seuls les legs qui dépassent un million de francs par héritier seraient imposés. «De cette façon, la classe moyenne ne serait pas pénalisée et 95% des héritages ne seraient pas taxés», précise la conseillère nationale. Ne passeraient à la caisse que les superriches qui se léguent leur fortune de génération en génération. Ursula Wyss n'a pas encore d'idée précise sur la hauteur de la ponction, mais s'imagine un taux avoisinant 5%. La moitié de cette recette tomberait dans les caisses des cantons, l'autre moitié dans celles de la Confédération. ♦

PUB



Mon temps libre, je préfère le passer dans mon atelier de poterie plutôt qu'au supermarché. C'est la raison pour laquelle je fais mes grosses courses de chez moi, avec un triple bénéfice: confort, gain de temps et absence de stress.

Esther Montani, 45 ans.

Livraison GRATUITE jusqu'au 8 février 2009

Pour faire ses achats sans bouger de chez soi. www.coop.ch

coop

Pour moi et pour toi. @home

«Dieudonné utilise son statut d'artiste pour diffuser des messages antisémites» clame le président de la CICAD, Philippe Grumbach, qui proteste contre le silence des autorités genevoises. Balte/Sipa